

**« À la recherche des hôtels princiers de Paris : un inventaire impossible ? », », dans M. Gaude-Ferragu, B. Lauriou, J. Paviot (éd.), *La cour du prince. Cour de France, Cours d'Europe (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Champion, 2011, p. 177-192**

« Je suis dans la cour et je parle de la cour, et je ne sais pas ce qu'elle est » écrivait Gautier Map, clerc de la cour d'Angleterre dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La citation est célèbre parce que ce constat désabusé a été fait par bien des curiaux et des historiens ensuite. La question de la dimension de la cour est pourtant un préalable à son étude, d'autant que le nombre des hommes qui se groupent autour d'un prince est le premier signe de sa puissance. Cette question paraît encore plus centrale pour qui veut comparer et hiérarchiser les cours européennes. Il y a deux manières au moins de mesurer la taille de la cour du prince : recenser sa maisonnée ou compter les hôtels de ses grands serviteurs dans sa capitale. C'est la seconde voie qu'on se propose d'explorer ici, en se concentrant sur le cas parisien et en espérant qu'il serve de point de départ à de futures comparaisons.

La première question qui se pose pour qui veut dresser la liste des résidences princières dans Paris est celle des sources. Idéalement, on pourrait retrouver la trace de beaucoup de ces propriétés dans les censiers et les registres d'ensaisinement des seigneurs fonciers de Paris qui commencent à être abondants au XIV<sup>e</sup> siècle, mais cela nécessiterait un dépouillement systématique colossal à l'échelle de la ville. Il existe un certain nombre de monographies sur ces demeures, mais elles sont limitées et le plus souvent anciennes ; par conséquent, elles ne peuvent aboutir qu'à un tableau pointilliste. Adolf Bertz et ses continuateurs auraient été en mesure de dresser la liste des hôtels princiers dans la capitale, mais les œuvres qu'ils ont laissées ne le permettent pas, car leur carte archéologique représente sur un même plan des hôtels recensés entre 1300 et 1700, tandis que les volumes qui l'accompagnent sont trop allusifs pour être exploitables à l'échelle de la ville – outre le fait qu'ils ne définissent jamais ce qu'ils entendent par « hôtel »<sup>2</sup>.

Dans ce contexte documentaire et historiographique, il paraît prudent de tenter une approche globale à partir des listes d'hôtels *déjà constituées* par les historiens, d'autant que l'on peut trouver cette carte thématique dans plusieurs ouvrages. La lecture de ces documents a pourtant été l'occasion d'une grande désillusion : leurs listes sont souvent discordantes, la localisation imprécise, la datation approximative, l'hôtel jamais défini clairement. Car il en va des hôtels comme de la cour : ce sont des évidences trompeuses, surtout en l'absence de vestiges archéologiques. On tentera d'abord de comparer ces métasources, avant revenir aux sources pour y chercher des listes d'hôtels.

### **Généalogie des cartes historiques**

L'historien peut faire fond sur au moins 5 cartes des hôtels princiers à Paris : celle d'Henri Legrand en 1868, de Jean Favier en 1974, de Jacqueline Leuridan et Jacques-Albert Mallet en 1975 (désormais « carte du CNRS »), la carte anonyme du *Grand Atlas historique* de 1978 et enfin celle de Philippe Lorentz et Dany Sandron en 2006<sup>3</sup>. Elles sont comparables

<sup>1</sup> B. Guenée, « La cour », J. Le Goff et J.C. Schmitt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, p. 246.

<sup>2</sup> A. Bertz, L.M. Tisserand et alii, *Topographie historique du vieux Paris*, Histoire générale de Paris, 4 vol., Paris, 1876-1897.

<sup>3</sup> H. Legrand, *Paris en 1380*, Histoire générale de Paris, Paris, 1868 ; J. Favier, *Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1974, p. 109 ; J. Leuridan et J.-A. Mallet, *Paris vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, CNRS, réalisée en 1975, publiée en 1991 ; G.

car toutes portent sur la fin du XIV<sup>e</sup> siècle – date pertinente puisque c’est probablement le moment de concentration maximale de la noblesse aulique dans la capitale, à une période où les sources sont plus abondantes et plus diversifiées.

Pourtant elles proposent des recensements d’hôtels qui se recourent très mal. À elles 5 elles dénombrent 132 emplacements d’hôtels, mais chacune n’en recense que 21 à 75 ! Cela s’explique par quelques erreurs, mais surtout par une sélection différente opérée par leurs auteurs, sans qu’ils indiquent jamais leurs sources et leur définition de l’hôtel que l’on est donc obligé de déduire de l’observation de leur carte.

La carte d’Henri Legrand est peu connue, mais elle est importante, car c’est une des sources des cartes suivantes. Elle recense 21 hôtels parmi les « édifices remarquables » de Paris vers 1380, sans qu’on sache ce qui les particularise (carte 1 – quatre hôtels au faubourg Saint-Marcel ne sont pas représentés). Leur architecture étant le plus souvent inconnue, c’est probablement leur propriétaire qui les signale à l’attention du cartographe. Quoiqu’il en soit, on peut se poser la question du recensement de la « courtille Barbette » dans cette liste. La courtille Barbette était une vaste propriété rurale aux portes de Paris qui allait au XIII<sup>e</sup> siècle de la porte Barbette à un égout au nord. Cette propriété bourgeoise fut mise à sac par des émeutiers en 1306. Elle perdit de son éclat ensuite : la partie méridionale fut lotie pour des tisserands, tandis que son manoir dans la partie septentrionale subsistait sous nom « d’Hôtel d’Ardoise »<sup>4</sup>. Si le nom fait référence à une réalité matérielle, c’est l’indicateur d’une construction de qualité, mais ses propriétaires aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles ne sont pas membres de l’aristocratie. Henri Legrand mentionne certainement cet « hôtel » *par confusion avec l’hôtel Barbette*, non représenté, qui fut habité successivement par Jean de Montaigu, Isabeau de Bavière, Jean IV de Bretagne et Jean Malestroit entre 1390 et 1438. Mais cette résidence n’avait rien à voir avec la belle demeure du voyer du roi Etienne Barbette, qui possédait la courtille familiale en 1306 : la maison que les émeutiers pillèrent se trouvait plus à l’ouest, rue Saint-Martin-des-Champs<sup>5</sup>, tandis que l’hôtel de la reine Isabeau était un vaste ensemble issu d’un remembrement de petites parcelles entrepris à partir de 1388. Cette confusion est courante et a ensuite été reproduite sur la carte du CNRS.

La même question de pertinence se pose pour l’hôtel des Ursins, figuré par Henri Legrand et repris par la carte du CNRS. La famille est récemment anoblée et tout juste sortie de la bourgeoisie champenoise<sup>6</sup>. On objectera aussi que les deux cartes lui attribuent une emprise au sol exagérée : il n’occupait en réalité que la moitié de l’îlot. Cet hôtel n’avait enfin probablement rien de remarquable sur le plan architectural, car la documentation foncière laisse plutôt entrevoir un assemblage de maisons, de cours, de jardins, de louages, et de plusieurs corps d’hôtels contigus<sup>7</sup>.

Ce choix dénote un certain flottement dans le critère de recensement : si toutes les résidences des bourgeois anoblis au service du roi sont remarquables, il en manque beaucoup ! Par ailleurs, la liste des hôtels aristocratiques est elle aussi très lacunaire, ce qui s’explique par le caractère pionnier de la carte – encore que Sauval dans ses *Antiquités de la ville de Paris* donne dès le XVIII<sup>e</sup> siècle une foule d’informations sur les hôtels princiers.

Duby (dir.), *Grand atlas historique*, Paris, 1978, rééd. 1999, p. 62 ; P. Lorentz, D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 106.

<sup>4</sup> C. Sellier, *Monographie historique et archéologique d’une région de Paris. Le quartier Barbette*, Paris, 1899, p. 5

<sup>5</sup> Charles Sellier n’échappe pas à la confusion entre la courtille et l’hôtel Barbette, mais les chroniques sont claires, en particulier la *Chronique parisienne anonyme*, éd. A. Hellot, *Mém. de la Soc. Hist. de Paris et de l’Île-de-France* (désormais MSHP), 11 (1884), § XVII.

<sup>6</sup> L. Battifol, *Jean Jovenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, 1894, p. 1-30.

<sup>7</sup> P. Lewis, « L’hôtel des Ursins », *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommages à Jean Favier*, Paris, 1999, p. 127-135.

La carte des « résidences de la grande aristocratie laïque en 1400 » réalisée par Jean Favier recense 29 demeures (carte 1). Elle fait le choix d'exclure des ecclésiastiques, qui font l'objet d'une carte à part. On peut s'interroger cependant sur ce parti pris : les prélats sont souvent issus de la grande noblesse et promoteurs de très belles résidences, comme les hôtels de Cluny et de Sens. Surtout, ils possèdent parfois en propre leur habitation parisienne, qui revient à leurs descendants laïcs ensuite. Ainsi l'hôtel de La Tour mentionné par Jean Favier appartient en 1400 à l'évêque de Langres Bernard de La Tour... mais passe par héritage au sire de La Tour avant 1421<sup>8</sup>.

La carte de Jean Favier fait aussi le choix d'exclure les résidences hors les murs, alors pourtant que la carte archéologique d'Adolf Berty signale l'hôtel d'Évreux près de la foire de Saint-Germain-des-Prés. Louis de France, père de Philippe, roi de Navarre, acheta en 1317 pour 3.000 £p. à Raoul de Presles 9 mesures, vignes et jardins pour en faire son hôtel. Celui-ci fut confisqué en 1386 et donné en 1398 à Jean de Berry qui l'échangea l'année suivante contre une rente que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés possédait sur l'hôtel de Nesle<sup>9</sup>. Il répond donc doublement au critère du bel hôtel par sa valeur marchande et la qualité de son propriétaire. Se limiter à recenser les hôtels *intra muros*, c'est donc exclure arbitrairement l'habitat noble des faubourgs, or il semble qu'il y ait pas mal de résidences princières autour de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Marcel.

On peut discuter aussi la cohérence du critère princier : pourquoi recenser les hôtels de comtes de second rang comme Georges de La Trémoille, comte de Guines, Bertrand IV de La Tour, le dauphin d'Auvergne (hôtel de Sancerre), ou le comte de Dreux (hôtel de Laval) et ne pas localiser l'hôtel du comte d'Harcourt très bien signalé par Berty ? Sans compter que l'hôtel d'Aligre loge en 1400 Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie, comme le précise lui-même l'auteur.

Surtout, Jean Favier annonce une carte des résidences, mais dans le cas de Louis d'Orléans et de Jean de Berry, recense en réalité leur *patrimoine*, d'où la dénomination « d'hôtel d'Orléans » pour l'hôtel de Bohême et celui de la tour de Billy. Ce dernier est en outre virtuel, puisque Louis d'Orléans est mort avant d'avoir eu le temps de transformer ce terrain vague près des remparts en résidence, preuve que c'est le patrimoine foncier que l'on recense ici. On notera au passage l'incohérence de la nomenclature, puisque les Tournelle ne sont pas indiquées comme appartenant à Louis d'Orléans, de même que l'hôtel de Bucy (dit aussi séjour d'Orléans ou de Navarre). Enfin, la carte est incomplète : il manque pour Louis d'Orléans le bel hôtel de la Poterne (dit aussi du prévôt), deux maisons rue Saint-Antoine valant 3.000 £ et un séjour à Saint-Marcel<sup>10</sup>. Il faut souligner cependant qu'il ne les possédait pas tous en même temps. On pourrait faire un constat analogue pour les hôtels de Jean de Berry.

Outre ces oublis auxquels on peut ajouter l'énorme hôtel de Flandre, bien cartographié par Maurice Dumolin en 1929<sup>11</sup>, on note une grande imprécision de localisation, faute de repères topographiques. Elle ne suffit cependant pas à masquer d'énormes erreurs de cartographie pour la tour de Billy, les Tournelles et l'hôtel de Navarre<sup>12</sup>. Plus intéressant, le texte a un rapport parfois éloigné avec la carte : il signale des hôtels non cartographiés et précise que l'hôtel de Bureau de la Rivière est au coin de la rue du Chaume et du Paradis, ce

<sup>8</sup> H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, II, 107-108.

<sup>9</sup> A. Berty, *Topographie..., Région du bourg Saint-Germain*, p. 157-158.

<sup>10</sup> A. Alexandre, « "Que le roi le puisse toujours avoir près de lui". Présence de Louis d'Orléans à Paris », *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, dir. W. Paravicini et B. Schnerb, Ostfildern, 2007, p. 373-388.

<sup>11</sup> M. Dumolin, *Études de topographie parisienne*, Paris 1929, II, p. 341-353.

<sup>12</sup> L'hôtel de Navarre est situé le long de la rue du Chaume en face de l'hôtel de Clisson, entre les rues des Bouchers et de l'Echelle du Temple (H. Sauval, *Histoire...*, II, p. 75). Il est occupé en 1400 Charles III de Navarre (+ 1425) et non Blanche de Navarre et son époux Jean d'Aragon comme le dit Sauval.

qui est exact<sup>13</sup>, mais cartographie à cet endroit l'hôtel de Navarre (suivant probablement la carte de Berty qui figure un hôtel de Navarre à cet endroit, sans le dater). Par conséquent la carte n'est pas le support d'une analyse, mais la simple *illustration* du texte, même si celui-ci s'efforce de définir des « quartiers aristocratiques ».

La carte du CNRS recense 66 « hôtels », dont 12 ecclésiastiques (carte 1). Elle hérite de partis pris antérieurs, comme l'exclusion des belles demeures hors les murs (à l'exception de quelques unes à Saint-Marcel figurées sur une carte des faubourgs). Elle conserve aussi l'hôtel des Ursins et la courtille Barbette. Elle est cependant incomparablement plus précise et plus sûre que les précédentes – elle est aussi la seule à indiquer ses sources.

Elle propose une définition sociale large et cohérente de l'hôtel, entendu comme résidence (l'hôtel de la tour de Billy n'est donc pas figuré) d'un prince, un prélat, un noble de moindre rang ou même un bourgeois bien en cour (ainsi apparaissent les hôtels de Du Guesclin, La Trémoille, Savoisy, d'Estouteville, Gencien, Braque). Mais curieusement, il manque pas mal d'hôtels, pourtant signalés par Jean Favier (l'hôtel de Navarre, de La Marche, de Laval, de Bretagne-Forez, de La Tour) ou Léon Mirot (celui de Bureau de La Rivière et Jean Le Mercier<sup>14</sup>), pourtant indiqué comme source !

La carte s'annonce comme synthétique (« Paris vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle »), mais le souci d'exactitude a cependant poussé les auteurs à la transformer en carte diachronique-thématique. Ainsi ils ont préféré représenter le cimetière juif de la rue de la Harpe, confisqué en 1307, plutôt que l'hôtel de Forez qui s'est construit à partir de 1320 à cet emplacement et qui est occupé par Louis II de Bourbon, Jean IV de Bretagne et Jean de Malestroit entre 1371 et 1427<sup>15</sup>. De même préfèrent-ils cartographier le collège de Reims plutôt que l'hôtel de Bourgogne rive gauche, bien que celui-ci ait été vendu aux étudiants en 1412 seulement.

Autre ambiguïté, la carte esquisse une archéologie des hôtels sans aller jusqu'au bout de sa logique : les Tournelles sont composées de la réunion des hôtel de Giac et d'Orgemont, mais seul le premier est signalé. Or tous les hôtels sont issus d'un remembrement de propriétés, dont certaines sont parfois elles-mêmes des hôtels aristocratiques comme ce fut le cas pour l'hôtel Saint-Paul qui a englobé ceux du comte d'Étampes, de l'abbé de Saint-Maur et de l'archevêque de Sens<sup>16</sup>.

Enfin, on ne peut qu'être surpris par la modeste emprise au sol de l'hôtel d'Artois-Bourgogne rue Pavée ou de l'hôtel de Sens rue du Figuier. C'est que ces hôtels existent encore (en partie) : les cartographes ont donc représenté *le bâti* et non les parcelles possédées, contrairement aux autres hôtels, ce qui conduit à rendre impossible les comparaisons d'emprise au sol. Or elles sont indispensables pour comprendre le mode d'utilisation de ces résidences : sont-elles de simples pied-à-terre ou des palais urbains susceptibles d'exprimer la puissance du prince ? L'étude du quartier des Halles montre que les parcelles composant l'hôtel de Jean sans Peur vont en réalité de la rue Pavée à la rue Mauconseil et englobent la moitié occidentale de cet immense îlot, tandis que l'hôtel d'Hestomesnil qui accueille les archevêques de Sens au XV<sup>e</sup> siècle occupe tout l'îlot dans lequel il est situé<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> L. Mirot, « L'hôtel de Jean Le Mercier (hôtel de Nouvion), rue de Paradis au Marais », *MSHP*, 46 (1919), p. 157-222.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> A. Berty, *Topographie..., Région occidentale de l'université*, p. 405-412.

<sup>16</sup> F. Bournon, « L'hôtel royal de Saint-Pol », *MSHP*, 6 (1879), p. 55-179. L. Mirot, « La formation et le démembrement de l'hôtel Saint-Pol. A propos d'un plan des archives nationales », *La Cité*, 60 (1916), p. 269-319. M. Prou, « Recherche sur l'hôtel de l'archevêché de Sens à Paris », dans *Bull. de la soc. arch. de Sens*, 13 (1885), p. 47-75.

<sup>17</sup> A. Chastel, F. Boudon, H. Couzy, F. Hamon, *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, 1977, fig. 54. M. Prou, « Recherche sur l'hôtel de l'archevêché de Sens à Paris », dans *Bull. de la soc. arch. de Sens*, 13 (1885), p. 47-75.

La « carte des constructions civiles entre 1270 et 1380 » présentée dans le *Grand Atlas Larousse* signale 40 hôtels, dont 18 ecclésiastiques et 9 hors les murs (carte 1). Elle propose une définition architecturale cohérente et met en valeur les résidences des faubourgs : l'hôtel d'Evreux-Navarre apparaît ainsi pour la première fois. Elle se réduit cependant à une liste, car la localisation des édifices est très imprécise.

La dernière carte de ce type, celle de Philippe Lorentz et Dany Sandron (carte 2), est logiquement la plus complète : elle recense 76 hôtels, dont 39 ecclésiastiques (et c'est là son principal apport). Elle n'est pas non plus, cependant, sans poser quelques problèmes. D'abord elle n'est pas datée, ensuite elle ne donne aucune source, enfin elle reproduit les ambiguïtés et un certain nombre d'erreurs des cartes précédentes. Elle hérite de la carte de Jean Favier la mauvaise localisation de l'hôtel de Navarre, et de la carte du CNRS la mauvaise cartographie de la forme de l'hôtel Barbette, ainsi que de l'hôtel d'Artois-Bourgogne, alors pourtant que pour le premier Charles Sellier proposait dès 1899 une emprise au sol bien plus en harmonie avec le parcellaire et que pour le second André Chastel avait mis à la connaissance du public la forme massive de cet hôtel de 10.000 m<sup>2</sup> en 1977. On note aussi des discordances étonnantes avec les cartes précédentes, difficiles à expliquer en l'absence d'indication sur les sources. L'imprécision de la carte de Jean Favier a peut-être conduit à un mauvais report de ses informations sur celle du CNRS. L'*Atlas de Paris au Moyen Âge* distingue en effet l'hôtel de Langres de celui de La Tour d'Auvergne, alors que c'est le même, si l'on suit Henri Sauval<sup>18</sup>. De même il distingue, rive gauche, l'hôtel de Bourgogne de l'hôtel de Nevers alors qu'il s'agit du même et que l'hôtel de Nevers cartographié correspond plutôt à l'hôtel de Jean de Chalon<sup>19</sup>.

### Quels enseignements tirer de ces constats ?

On peut tirer plusieurs enseignements de cette comparaison un peu fastidieuse des cartes des hôtels parisiens produites par la science historique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. D'abord la difficulté à saisir ces objets mouvants qui changent souvent de nom, de forme, voire de localisation. Ensuite le flou conceptuel avec lequel les historiens les abordent, ce qui se traduit par l'ambiguïté de la définition de l'hôtel (entre critère architectural et critère social), du caractère synchronique ou diachronique de la carte (quand elle est datée !), de l'échelle d'analyse enfin, qui hésite entre définir la ville par ses remparts ou par son agglomération. Sans parler de l'absence quasi générale de références érudites expliquant d'où vient l'information, en dépit d'une certaine propension à travailler de seconde main.

Ces constats conduisent à aborder la question du recensement des hôtels parisiens avec une grille d'analyse plus claire, en retenant tout d'abord une définition *sociale* plus qu'architecturale de l'hôtel, vu la rareté de leurs vestiges ou même de leurs représentations iconographiques. Il faut donc caractériser objectivement les propriétaires, que l'on s'en tienne à la famille royale ou qu'on élargisse l'enquête à tous les gens de cour. Cette définition sociale implique une approche *patrimoniale* de ces immeubles, appréhendés non pas par leurs bâtiments ou leur fonction (rarement connus) mais par leur *emprise au sol*, ce qui implique de recenser les annexes autant que les résidences. Il n'y a aucune raison d'exclure les faubourgs s'il y a continuité du tissu urbain : il faut donc considérer *l'agglomération* plutôt que les remparts comme limite de l'analyse. Seule une *datation étroite*, enfin, permettra de mesurer le nombre de princes qui peuplent réellement la cour du roi. La rigueur scientifique impose aussi

<sup>18</sup> Voir n. 8.

<sup>19</sup> Philippe le Hardi fonde l'hôtel ; en 1402 il va à son fils cadet, Philippe, comte de Nevers et de Rethel ; il devient collègue de Reims en 1412 (A. Berty, *Topographie..., Région centrale de l'université*, p. 50, 60-61, 396-398, 562-563).

d'identifier les *sources* de l'information pour permettre une accumulation efficace de connaissances. On ne peut en effet améliorer ce qui existe sans un inventaire serré de la bibliographie érudite et surtout un retour aux sources.

## Les listes fournies par les sources

Si on exclue dans un premier temps le dépouillement exhaustif des archives foncières des seigneurs parisiens, on peut trouver des listes toutes faites dans des éloges de la ville et dans certaines sources administratives.

Les premiers éloges de Paris sont des *Dits* du XIII<sup>e</sup> siècle qui vantent la taille de la ville en énumérant ses rues, ses églises, ses cris, ses dames, etc.<sup>20</sup>, mais bien que la matérialité de la ville soit à l'honneur, les hôtels n'y figurent pas avant le XV<sup>e</sup> siècle. Jean de Jandun mentionne certes vers 1320 dans son *Traité des louanges de Paris* les « grands et beaux hôtels » de Paris, mais ne les détaille pas<sup>21</sup>. La première liste précise d'hôtel apparaît dans la *Description de Paris en 1407* de Gilbert de Metz<sup>22</sup>. On ne peut donc que souligner l'apparition tardive de l'énumération des résidences princières pour valoriser la ville. On verra plus loin que cette chronologie est en discordance avec le réel ; elle révèle probablement une lente prise de conscience du poids de la haute noblesse dans le système urbain.

Gilbert de Metz énumère les hôtels comme il énumère les rues ou les églises : c'est l'accumulation qui prouve l'excellence. Cela le conduit à citer, en plus des bâtiments royaux, 18 résidences remarquables, dont 3 sont mal identifiées<sup>23</sup>. On notera que toutes ou presque appartiennent à des laïcs et sont situées rive droite (carte 3). Surtout, Gilbert de Metz définit l'hôtel par son architecture remarquable, ce qui le conduit logiquement à étendre son énumération à 5 demeures bourgeoises : le « bel hostel » de Bureau de Dammartin, les hôtels de Digne Rapondi, de Guillemain Sanguin, et surtout ceux de Miles Baillet et de maître Jacques Duchié dont il fait une description détaillée. Mais cette apparente cohérence cache mal des partis pris, dont le plus évident est le tri opéré au sein des hôtels princiers.

Il est curieux en effet que Gilbert de Metz ne cite pas l'hôtel de Nesle ou de Bourgogne rive gauche, de même que ceux de Bohême, d'Anjou, de Berry rive droite, par exemple. Pour comprendre ce choix, il faut rappeler qu'il est libraire de Jean sans Peur et qu'il vit probablement près de l'hôtel d'Artois, ce qui peut expliquer son désintérêt pour la rive des écoliers – hypothèse corroborée par son attention pour certaines maisons bourgeoises rive droite. Cela n'explique pas cependant qu'il passe sous silence le gigantesque hôtel de Bohême, voisin de ceux d'Artois et de Flandre qui appartiennent à la famille de Bourgogne.

Cela s'explique par sa position de familier de Jean sans Peur et par le contexte de guerre civile dans lequel il écrit. Sa *Description de Paris* fait une compilation de tous les éloges de la ville faits antérieurement par les *Dits* du XIII<sup>e</sup> siècle, Jean de Jandun ou Raoul de Presle, auxquels il ajoute, entre autres, une liste des hôtels remarquables. Mais louer la ville, c'est aussi mettre en valeur son bon gouvernement, sans lequel elle ne serait pas ce qu'elle est. C'est donc louer son maître, d'où la surreprésentation parmi les auteurs d'éloges de Paris,

<sup>20</sup> B. Bove, « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens : les éloges de Paris aux XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Être parisien, Paris et Île-de-France. Mémoires*, 55 (2004), p. 423-444, p. 423-444.

<sup>21</sup> *Paris et ses historiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, éd. A.J.V. Le Roux de Lincy et L.M. Tisserand, Histoire générale de Paris, Paris, 1867, p. 51

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 194 et suiv.

<sup>23</sup> « L'hôtel de Montaigu » est probablement l'hôtel du Porc-Epic que le duc de Berry a donné à Jean de Montaigu en 1404, car ce dernier a cédé l'hôtel Barbette à la reine en 1401 ; celui de Hollande peut être identifié avec l'hôtel de Hainaut appartenant à Guillaume VI de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande (J.A.M.Y. Bos-Rops, « Guillaume VI, comte de Hollande, à Paris. Histoire de ses résidences (1315-1418) », *Actes des journées internationales Claus Sluter*, Dijon, 1992, p. 59-67.). Quant à l'hôtel de Tournai il appartient peut-être à l'évêque du lieu, mais ce serait alors le seul ecclésiastique et la seule résidence rive gauche de la liste (L. Delisle, « L'hôtel des évêques de Tournai », *BSHP*, 20 (1893), p. 100). Irht\*

depuis ses origines, de clercs au service du roi. Dans le contexte du début du XV<sup>e</sup> siècle, cette œuvre de commande est une manière pour le duc de Bourgogne d'affirmer ses prétentions au gouvernement de la capitale, donc du pays. On s'explique mieux, dès lors, qu'il omette de louer les hôtels de Bohême ou de Nesle appartenant à ses rivaux, Louis d'Orléans et Jean de Berry. En outre, l'éloge de Gilbert de Metz, achevé en 1434, ne s'adresse pas seulement aux Armagnacs, mais aussi aux Anglais auxquels il rappelle que le roi d'Ecosse reconnaissait Charlemagne comme son seigneur et qu'un compagnon de l'empereur, Guy, avait envahi et soumise à son autorité l'Angleterre. Par conséquent, c'est bien un traité politique qui vise à mettre en valeur le bon gouvernement du duc de Bourgogne.

La partialité de la liste éclate avec les demeures bourgeoises. Gilbert feint de les mettre sur le même plan que les hôtels aristocratiques, même si une hiérarchie implicite ressort de sa liste : ces résidences non nobles sont citées en dernier et surtout localisées par leur rue, contrairement aux précédentes. C'est donc que l'information était confidentielle. Le libraire de Jean sans Peur cite manifestement des gens qui lui sont proches ou sympathiques – ainsi Bureau de Dammartin parce qu'il entretenait un écrivain, Laurent de Premierfait – à moins qu'ils ne plaisent au duc de Bourgogne ? L'arbitraire éclate avec la description emphatique de l'hôtel de Jacques Duchié pourvu d'une porte sculptée, d'une cour avec des paons, d'une salle décorée de tableaux, d'une autre dédiée aux jeux, d'une chapelle, d'une étude tapissée de pierres précieuses et d'épices, d'une chambre avec des fourrures, d'une autre encore avec des armes et une fenêtre permettant d'observer les ennemis dehors et, couronnant le tout, d'une chambre carrée avec des fenêtres de tous côtés pour contempler la ville. Or son propriétaire est un très modeste clerc de la chambre des comptes dont on ne sait rien<sup>24</sup>, si ce n'est qu'il payait un cens pour 3 parcelles rue des Prouvaires<sup>25</sup>, ce qui n'est pas incompatible avec la description qui précède, une fois ôtée l'emphase de l'éloge : il possède une demeure composée de trois maisons mitoyennes, dont une au moins a trois étages. Elle ne semble guère différente par sa structure des maisons bourgeoises du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup> ; reste la beauté exceptionnelle de sa décoration, mais faut-il la prendre au pied de la lettre, vu la nature de la source ?

Les listes tirées des sources littéraires médiévales semblent donc encore plus arbitraires que celles forgées par les historiens ensuite. On peut cependant tenter de les croiser avec des sources administratives plus objectives. Les plus contemporaines du dossier précédent sont assurément les confiscations opérées lors de la guerre civile, entre 1411 et 1435. La valse des hôtels saisis aux traîtres et redistribués aux fidèles fait changer de mains une grande partie du patrimoine immobilier de l'aristocratie dans la capitale. Les comptes des saisies faites par les Anglais entre 1421 et 1427 formeraient un corpus idéal s'ils nous étaient parvenus intacts ; malheureusement on les connaît par l'intermédiaire d'une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle très allusive<sup>27</sup> – ainsi pour l'année 1421, elle ne précise le propriétaire des 377 immeubles confisqués que dans 28 % des cas et dans 6 % seulement c'est un prince ou un prélat ! En outre la localisation des biens est très imprécise, quand elle existe. Ces listes peuvent donner une idée du patrimoine possédé par les Armagnacs<sup>28</sup>, mais pas une photographie des hôtels princiers pour lesquels elle n'est utile que ponctuellement. On peut cependant espérer faire une radiographie du patrimoine aristocratique dans Paris au début du XV<sup>e</sup> siècle en complétant ces comptes par la lecture des actes de donation des biens forfaits

<sup>24</sup> Il ne figure pas dans le catalogue prosopographique de D. Prévost (*Le personnel de la chambre des comptes de Paris entre 1320 et 1418*, thèse de Paris I, 2000).

<sup>25</sup> *Paris et ses historiens...*, p. 348.

<sup>26</sup> B. Bove, « La demeure bourgeoise à Paris au XIV<sup>e</sup> siècle : bel hôtel ou *grant meson* ? », *Histoire Urbaine*, 3 (2001), p. 67-82.

<sup>27</sup> H. Sauval, *Histoire...*, III, p. 283-334.

<sup>28</sup> Carte esquissée par G.L. Thompson, *Paris and its People under English Rule. The Anglo-Burgundian Regime, 1420-1436*, Oxford, 1991, p. 126.

opérés par les souverains durant la guerre civile<sup>29</sup>, voire par les procès devant le Parlement après 1435. Cet ensemble forme un dossier précieux, mais qui ne livre pas de liste homogène directement utilisable.

Le recensement des concierges et portiers taxés dans les rôles de taille du règne de Philippe le Bel en revanche permet de dresser une vaste liste d'hôtels aristocratiques cent ans avant. Ces registres fiscaux s'étalant entre 1292 et 1313, ils permettent d'appréhender le phénomène de façon quasi synchronique (carte 3). On identifie ainsi 56 hôtels, dont 26 appartenant à des ecclésiastiques<sup>30</sup>. Les rôles de taille donnent une définition sociale de l'hôtel, entendu comme la résidence d'un grand étranger à la ville. L'intérêt de cette source est sa date précoce, à une époque où les censiers sont encore rares. Elle prouve que l'installation des princes dans la capitale est un phénomène ancien. Une comparaison rapide avec la documentation de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle montre la très forte instabilité des propriétaires (donc des noms de ces résidences), de même sur la relative fragilité de ces demeures dont près de la moitié n'est plus occupée par un grand un siècle plus tard. Ce constat incite à poursuivre l'enquête pour affiner les circonstances de ces mutations, de même que la typologie de ces hôtels, probablement plus différenciée qu'on ne l'imagine. L'accumulation de ces données souligne aussi la constante répartition périphérique de ces riches demeures. Cette source pêche malheureusement par son imprécision topographique.

## Pour un SIG sur le Paris ancien

Les cartes actuelles sont donc précieuses mais trop imprécises pour être le support d'une analyse rigoureuse de l'implantation des hôtels nobles dans la ville. Au fond, les listes établies par les historiens du XX<sup>e</sup> siècle sont assez peu différentes de celles des éloges médiévaux ou de leurs continuateurs, les premiers plans de Paris du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup> : comme eux, elles recensent des hôtels pour donner une idée de l'importance de la présence aristocratique dans la capitale sans chercher ni l'exhaustivité, ni l'homogénéité. Elles interdisent ainsi toute analyse autre que « il y a beaucoup d'hôtels princiers à Paris » – ce qui était aussi la finalité des éloges médiévaux. Comme eux, elles représentent volontiers Paris comme une ville close, un organisme homogène et bien délimité par ses remparts. Elles donnent enfin l'illusion d'une grande stabilité de ces immeubles, probablement par analogie avec les hôtels de l'époque moderne que l'on voit encore de nos jours.

Il faut donc revenir aux sources en partant des listes constituées par les rôles de tailles au début du XIV<sup>e</sup> siècle et les confiscations un siècle plus tard, en les complétant par une recherche dans les archives des seigneurs fonciers de la capitale. Il est encore trop tôt pour proposer une nouvelle carte des hôtels parisiens, mais il apparaît d'ores et déjà qu'un Système d'Information Géographique est l'instrument adapté au traitement de ces données. Le SIG permet en effet d'associer aux objets dessinés des attributs sémantique indiquant leurs caractéristiques et leurs sources, permettant ainsi de résoudre le dilemme entre carte

<sup>29</sup> AN : JJ 165 à 175. Les actes relatifs à la présence anglaise dans les cinq derniers registres ont été édités par A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise, Documents extraits des registres de la chancellerie de France*, Paris, 1878.

<sup>30</sup> B. Bove, C. Bourlet, « Noblesse indigène, noblesse de service et bourgeoisie anoblie : les mutations de l'aristocratie parisienne (xie-xve siècles) », T. Dutour (dir.), *Les Nobles et la ville dans l'espace francophone (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUPS, collection « Cultures et civilisations médiévales », 2009, annexe, à paraître.

<sup>31</sup> Le plan de Truschet et Hoyau (1552) par exemple, vise à valoriser la ville. La preuve en est qu'il est associé à un poème à la louange de Paris et de ses origines en cartouche, dont les 14 premiers vers révèlent le nom de Gilles Corrozet – or de poème est issu de sa *Fleur des antiquités de Paris*, 1532. En outre, il a servi de base à un guide touristique de 1577, le *Methodus apodemica* de Théodore Zvinger (Truschet et Hoyau, *Plan de Paris en 1550*, éd. en fac similé, commentaires J. Derens, Zurich, 1980).



synthétique/diachronique, hôtels princiers/de gens de cour, puisque l'on peut trier cette base de données géographiques à volonté ; il facilitera enfin le croisement de ces informations avec d'autres données spatiales, comme la densité du tissu urbain, ce qui permettra de mieux comprendre la logique de répartition des hôtels. Cet outil est en cours d'élaboration<sup>32</sup>, il faut souhaiter qu'il s'enrichisse de la collaboration de plus grand nombre de chercheurs possible.

Boris Bove  
Université de Paris 8

---

<sup>32</sup> C'est l'objectif du programme ANR ALPAGE qui comprendra, entre autres, une couche relative aux Hôtels (<http://lamop.univ-paris1.fr/lamop/LAMOP/lamopII.Alpage.htm>).